

**Motion du 29 juin 2010 de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse:  
«Emplois de solidarité (EdS): la Ville de Genève ne participera pas à la précarisation  
du marché de l'emploi».**

(renvoyée au Conseil administratif par le Conseil municipal  
lors de la séance du 18 février 2015, dans le rapport M-933 A/M-934 A)

*MOTION*

Considérant:

- la loi cantonale sur le chômage entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2007;
- la lutte contre le chômage par la création de places de travail;
- la précarisation du marché du travail et la sous-enchère salariale;
- le modèle que doit représenter une collectivité publique de gauche,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'inciter tous les acteurs économiques (associations, etc.) à s'orienter vers une politique d'engagement via des contrats à durée indéterminée en substitution des emplois de solidarité actuels.